



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

responsabilité

Question écrite n° 37909

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) comme instrument au service du développement durable. Les États-nations ne sont plus les seuls protagonistes sur la scène internationale. Sous l'effet de la mondialisation, de nouveaux acteurs, parmi lesquels les multinationales se sont, au fil des années, imposés modifiant, sur l'échiquier mondial, les rapports de force. Aujourd'hui, la responsabilité sociétale des entreprises, qui peut se définir comme la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable, est de plus en plus souvent invoquée. D'une part, elle est désormais reconnue comme un des outils au service du développement durable conçu pour faire face aux besoins des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs. D'autre part, la notion de RSE s'inscrit dans une évolution du cadre juridique international avec un début de construction de normes juridiques, l'émergence de l'idée d'une négociation collective au plan mondial avec les accords-cadres internationaux, l'extension de la responsabilité de l'entreprise à sa sphère d'influence. Aussi, un avis du Conseil économique social et environnemental (CESE) recommande une plus grande accessibilité à l'information sur la RSE, notamment par le soutien à toutes les initiatives de nature à aider les décideurs et les élus à assumer pleinement leur rôle d'impulsion en faveur de la promotion de la RSE, du développement durable et d'une citoyenneté responsable. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La création d'une plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en juin 2013 a répondu à la volonté du Gouvernement et aux attentes de l'ensemble des parties prenantes de créer un lieu d'information permettant une meilleure accessibilité à l'information et une meilleure visibilité de la RSE dans notre pays. L'objectif de cette instance pérenne rattachée au Premier ministre est de créer au plus haut niveau un lieu d'échanges, de concertation, de dialogue, d'information et de promotion de la RSE en France. Ses 48 membres repartis en cinq pôles (public, économique, académique, organisations syndicales de salariés, organisations de la société civile) en font un espace de dialogue et d'expertise et un acteur important de la diffusion et de la promotion de la RSE. La plateforme sera d'une part, force de proposition et d'impulsion en direction du Gouvernement et de l'ensemble du monde économique, des élus et des citoyens, et permettra d'autre part, de valoriser et de diffuser les pratiques exemplaires en matière de RSE. Trois groupes de travail, relatifs à « la RSE, levier de compétitivité et du développement durable, en particulier pour les PME », « la transparence, la finance responsable, la gouvernance » et « la responsabilité des entreprises sur leurs chaînes de valeur telle que recommandées par les normes internationales », sont l'occasion de nombreuses auditions, contributions, débats qui sont accessibles publiquement (<http://www.strategie.gouv.fr/blog/rse>).

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37909

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9857

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5237